

## Agir pour la biodiversité en Nouvelle - Aquitaine

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne à vos côtés:

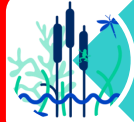
→ Dans le cadre de son 12<sup>ème</sup> programme d'interventions

→ Dans le cadre du Fonds vert,  
piloté par la Préfecture de région Nouvelle Aquitaine



# Les stratégies d'interventions

## 7 ENJEUX



la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, humides, marins, et la biodiversité associée



la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines



une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau



une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante



le bon état des eaux et des milieux marins et littoraux

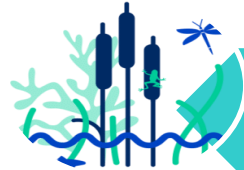


la solidarité entre les territoires et à l'international



la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale

Stratégies  
d'interventions



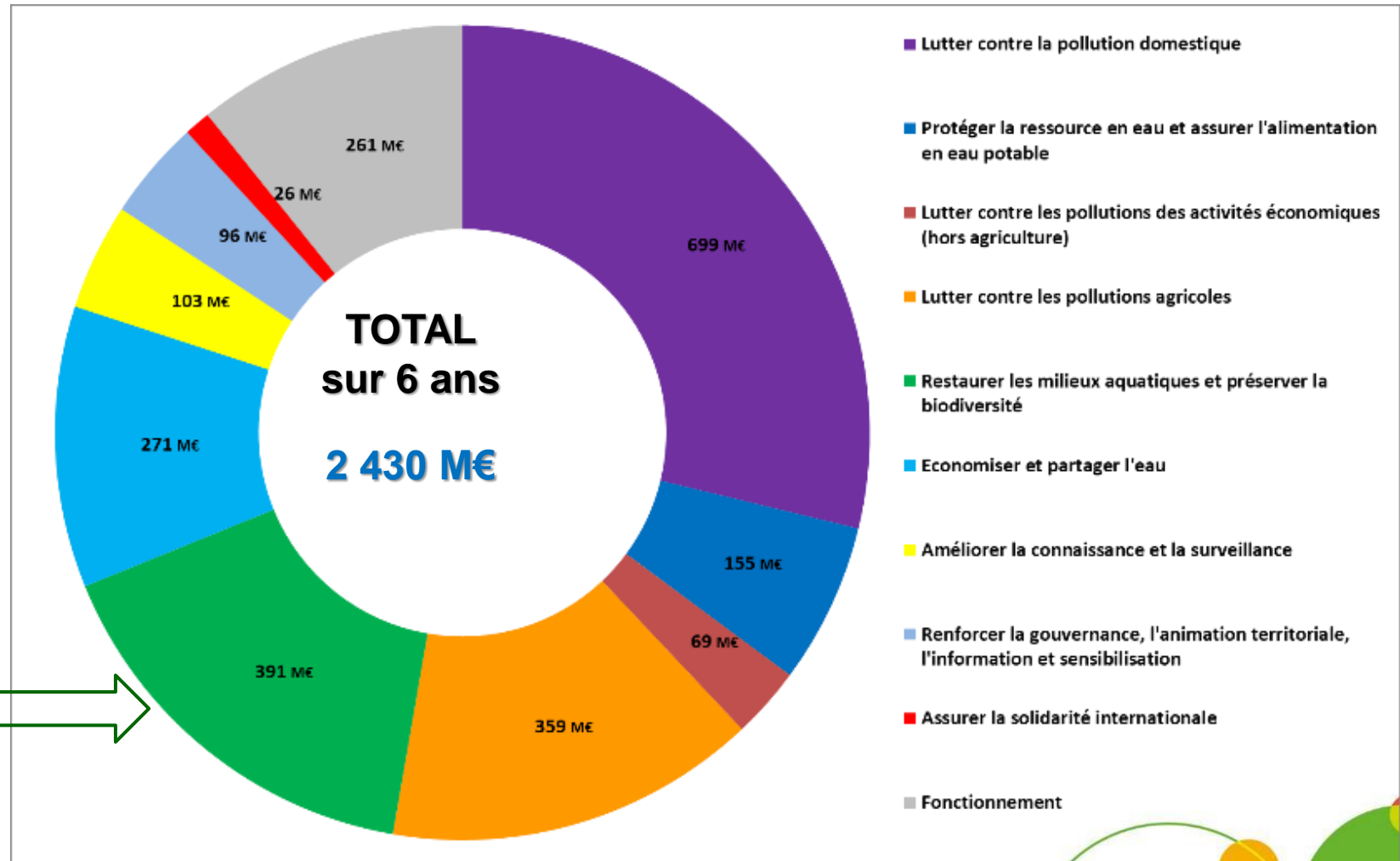
# Les aides pour répondre à l'enjeu :

la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques,  
humides, marins, et la biodiversité associée

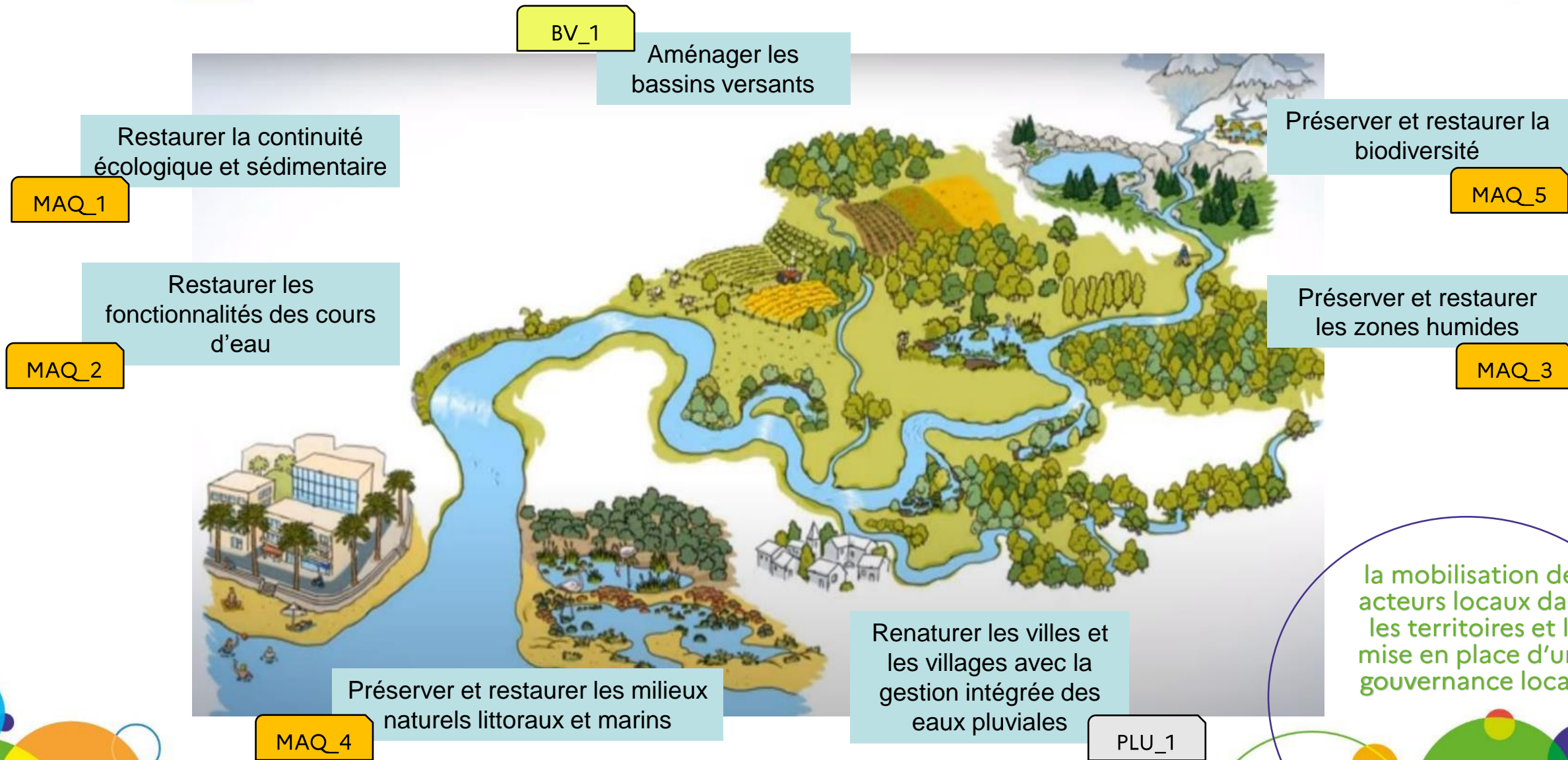
En moyenne, **65 M€/an** pour les interventions dédiées aux milieux naturels et la biodiversité associée  
(contre 49 M€/an au 11<sup>e</sup> P)

**LE 12<sup>E</sup> PROGRAMME**  
2,43 MILLIARDS D'EUROS  
POUR GARANTIR  
L'AVENIR DE L'EAU ET  
DES TERRITOIRES DU  
BASSIN LOIRE-  
BRETAGNE

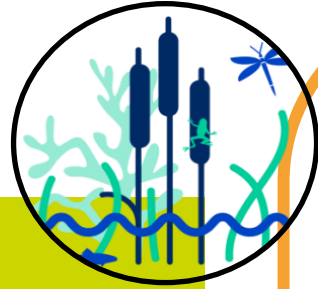
**391M€ sur 6 ans pour les  
milieux naturels et la  
biodiversité associée**



# L'AGENCE ACCOMPAGNE DES ACTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX DE VIE ET DE LA BIODIVERSITE ASSOCIEE



# Les cibles 2025 - 2030



391,4 M€ c'est 18% du programme pour :

- ✓ restaurer les cours d'eau, les milieux humides et la continuité écologique
- ✓ **lutter contre l'érosion de la biodiversité inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins**
- ✓ restaurer les habitats littoraux et marins
- ✓ aménager les bassins

150 obstacles/an traités pour restaurer la continuité

900 km/an de cours d'eau restaurés

500 km de haies plantées

100 ha d'habitats marins restaurés

80% du bassin couvert par un inventaire milieux humides

2100 ha/an de milieux humides restaurés

500 ha/an de milieux humides acquis

400 ha acquis et 1 700 ha restaurés de zones humides rétro-littorales

# Préserver et restaurer les milieux aquatiques continentaux et marins et la biodiversité associée

	MAQ_1 et MAQ_2: Fonctionnalité et continuité écologique des cours d'eau	MAQ_3 : Fonctionnalité des milieux humides	MAQ_4 : Milieux littoraux et marins	MAQ_5 : Biodiversité aquatique
Milieux/ Espèces ciblées	Cours d'eau	Zones humides intérieures (alluviales ou non) et rétro- littorales	Habitats naturels marins et littoraux dégradés	Espèces menacées de disparition : Liste rouge nationale / PNA-PRA / PLAGEPOMI
Connaissance	Etudes préalables aux travaux	Inventaires zones humides Etudes préalables aux travaux	Etudes préalables aux travaux	Etudes préalables aux travaux Acquisition de connaissance (PlaGePoMi)
Préservation/ restauration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition foncière</li> <li>- Restauration des fonctionnalités</li> <li>- Contournement de plans d'eau</li> <li>- Effacement et arasement d'ouvrages publics et privés</li> <li>- Aménagement d'ouvrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition foncière</li> <li>- Restauration des fonctionnalités</li> <li>- Curage marais rétro-littoraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des pressions sur les habitats sensibles</li> <li>- Restauration active des habitats naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition foncière</li> <li>- Mesures de sauvegarde ponctuelles des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)</li> <li>- Restauration des habitats fonctionnels des espèces ciblées</li> </ul>
Modalités	25% études et travaux aménagement ouvrages cours d'eau liste 2 (hors PPARCE) 70% études et travaux arasement ouvrages publics (+maj. FRR) 90% études et travaux arasement ouvrages privés 50% tous les autres études et travaux	70% inventaires / 50% études 70% travaux / 25% curage	50% études 50% travaux	50% études 70% travaux

Travaux inéligibles : les travaux d'entretien, les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes, les mesures compensatoires...

# Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins

## Espèces visées:

Inféodées aux milieux aquatiques continentaux ou marins et menacées:

- Faisant l'objet de PLAGEPOMI
- Faisant l'objet d'un Plan national d'actions ou d'un Plan régional d'actions (PNA/PRA validé en CNPN/CSRPN ou en transition)
- Référencées sur la liste rouge UICN nationale, en catégorie : vulnérable (VU), en danger (EN), en danger critique d'extinction (CR)



## Milieux d'intervention:

Habitats d'espèces  
et corridors de déplacement

## Territoires prioritaires:

- Accord de territoire AELB
- Aires protégées
- Territoire engagé dans une démarche structurée et reconnue sur la biodiversité: Territoire Engagé pour la Nature, Atlas de la Biodiversité Communale, stratégie locale de biodiversité...



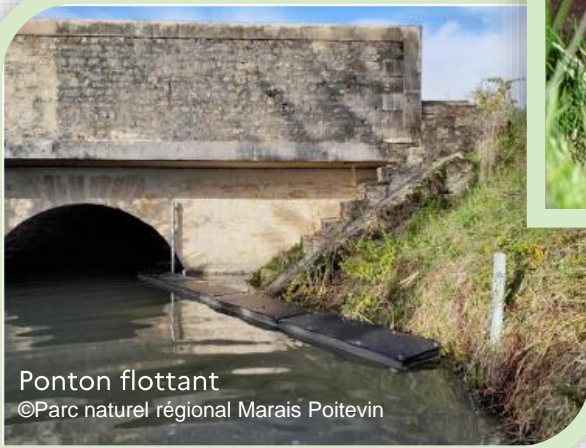
Loutre d'Europe  
©PNR Marais Poitevin



Formation récifale d'huîtres plates  
©S.Pouvreau/IFREMER



Puffin des Baléares  
- PNM Estuaire de la Gironde  
et de la mer des Pertuis  
©Michael Buanic/ OFB



Ponton flottant  
©Parc naturel régional Marais Poitevin



Mare prairiale en Vienne  
©M. Gailledrat/ Vienne Nature



Cistude d'Europe  
©M. Bramard



Cordulie arctique  
© Laurent Rouachmeyer



Mulette perlière  
©Limousin Nature Environnement



Le Thaurion, à Chavanat (23)  
©Limousin Nature Environnement



Sonneur à ventre jaune  
©M. Gailledrat/Vienne Nature



Tourbière de la Plaine de la Madier  
PNR Millevaches (Tarnac, 19)  
© CEN Nouvelle Aquitaine

# Bilan de cette 1<sup>ère</sup> année d'exercice

8 projets ont bénéficié de ce dispositif MAQ 5 en 2025.

Portés par les FD AAPPMA, une commune, un syndicat de rivière

Typologie des opérations:  
restauration hydromorphologique et de la continuité des cours d'eau,  
renaturation de site pour la création de zones humides,  
aménagements pour le maintien de mosaïque de milieux...

Parmi les indicateurs 2025: 1,3 ha de zones humides recréées en cœur de ville; 1,5km de cours d'eau restaurés



- Accroître la dynamique grâce à vos projets!
- La possibilité de mobiliser les animateurs des PNA en région

# Agir pour la biodiversité: les dispositifs d'aide mobilisables

Renforcer la résilience des milieux en développant  
les solutions fondées sur la nature!

*D'autres dispositifs ne ciblant pas directement la biodiversité présentent des co-bénéfices multiples pour les espèces et leurs habitats.*

Ils répondent notamment aux objectifs suivants:

- Lutter contre les pollutions diffuses en accélérant la transition écologique de l'agriculture
- Reconquérir la qualité des eaux de captage
- Partager les prélèvements entre les différents usages
- Développer la connaissance pour éclairer les choix
- Sensibiliser, informer pour mieux mobiliser

Ruissellement  
Sécheresse Eaupotable  
Inondation  
Pollutions  
Erosion

boisements  
prairies  
urbaine  
haies  
agroécologie  
Trame  
agroforesterie  
verte  
renaturation

# Agir pour la biodiversité: la mobilisation sur les territoires

## S'appuyer sur la gouvernance locale !

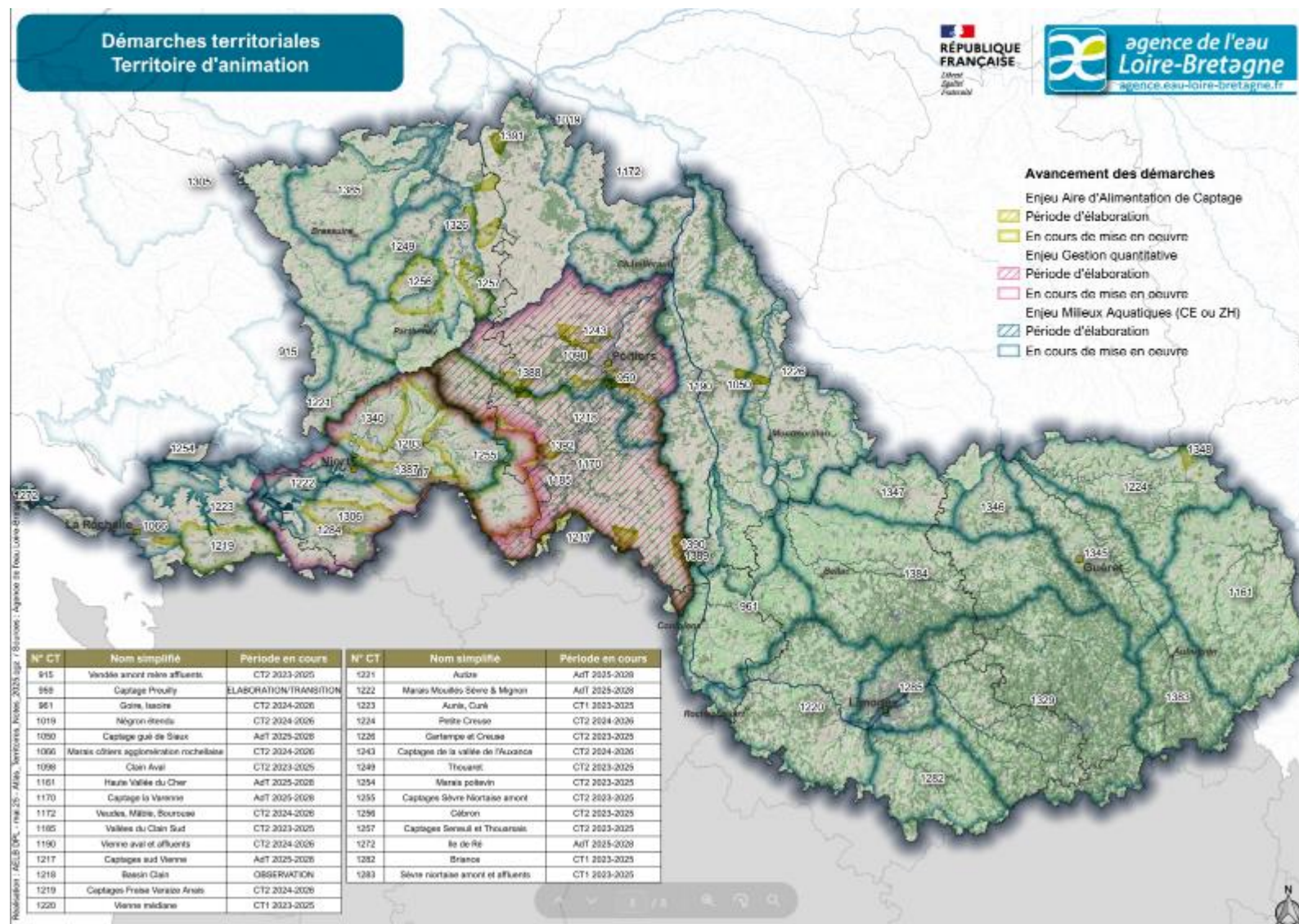
- Répondre aux enjeux prioritaires : stratégies locales de territoire et programmes d'actions
- Des programmes d'actions ambitieux avec une priorisation des actions et des objectifs clairs à atteindre
- Prendre appui/ faire du lien avec les démarches existantes

### Accord de territoire



- ➔ Durée maximale de 3 ans
- ➔ Plus souple sur le plan administratif et juridique  
recentré sur une feuille de route environnementale partagée
- ➔ davantage de négociation avec la définition de conditionnalités avec les porteurs de démarches territoriales.
- ➔ permet de territorialiser les actions sur le grand et/ou le petit cycle de l'eau
- ➔ monothématique ou multithématique, décliné à différentes des échelles pertinentes (le bassin versant, le périmètre de la collectivité compétente, les sites d'un groupe industriel...)

# Les démarches territoriales Territoires d'animation « milieux aquatiques »



Plus de 90 % du territoire de la délégation est couvert par une démarche territoriale (CTMA/Accord de territoire)

Des progrès obtenus par les restaurations, masqués par la dégradation de l'hydrologie (prélèvement à l'aval et présence de plan d'eaux à l'amont).

# AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ: LA MOBILISATION DU FONDS VERT

## ▪ Actions éligibles « Mesure Renaturation des villes et des villages »

- la renaturation des sols et espaces urbains
- la présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville
- la végétalisation des bâtiments et équipements publics (toitures et façades végétalisées).

## ▪ Actions éligibles « Mesures Accompagnement de la Stratégie Nationale Biodiversité »

### Sous-mesures gérées par AELB:

- Restauration des écosystèmes dégradés
- Rétablissement des continuités écologiques
- Protection des insectes pollinisateurs
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

## ▪ Modalités de reconduction de ces mesures régionales non connue à ce jour

2025: Instruction des dossiers au fil de l'eau - Taux de subvention variable - Pas de coût plafond



Renaturation  
des villes et villages



Biodiversité



# QUELQUES RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR LE TERRITOIRE DE LA DELEGATION

- **Continuité écologique des cours d'eau**

SABV – L'opportunité de la médiation lors de la rédaction de la stratégie de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (détermination des BV prioritaires et obstacles prioritaires) : regards croisés entre attentes des élus et attentes des techniciens

- **A l'étape du bilan et de la feuille de route de l'accord de territoire**

Syndicat Clain aval – BV Auxances - Questionner sa stratégie d'interventions à l'occasion du bilan:

- ➔ poursuivre la dynamique partenariale forte: travail partenarial avec le CEN, la FDAPPMA et Vienne Nature (pêches mulottes, inventaire odonates, esp protégées avant travaux avec prescription le cas échéant)
- ➔ Gros effort ces 6 dernières années sur la partie aval en constituant une trame écologique intéressante.
- ➔ Dans une logique de résilience du territoire et de gains sur le quantitatif/qualitatif, réorientation de la stratégie en ciblant les têtes de bassin versant.

- **Stratégie foncière – Bénéfice Milieux/Eau potable**

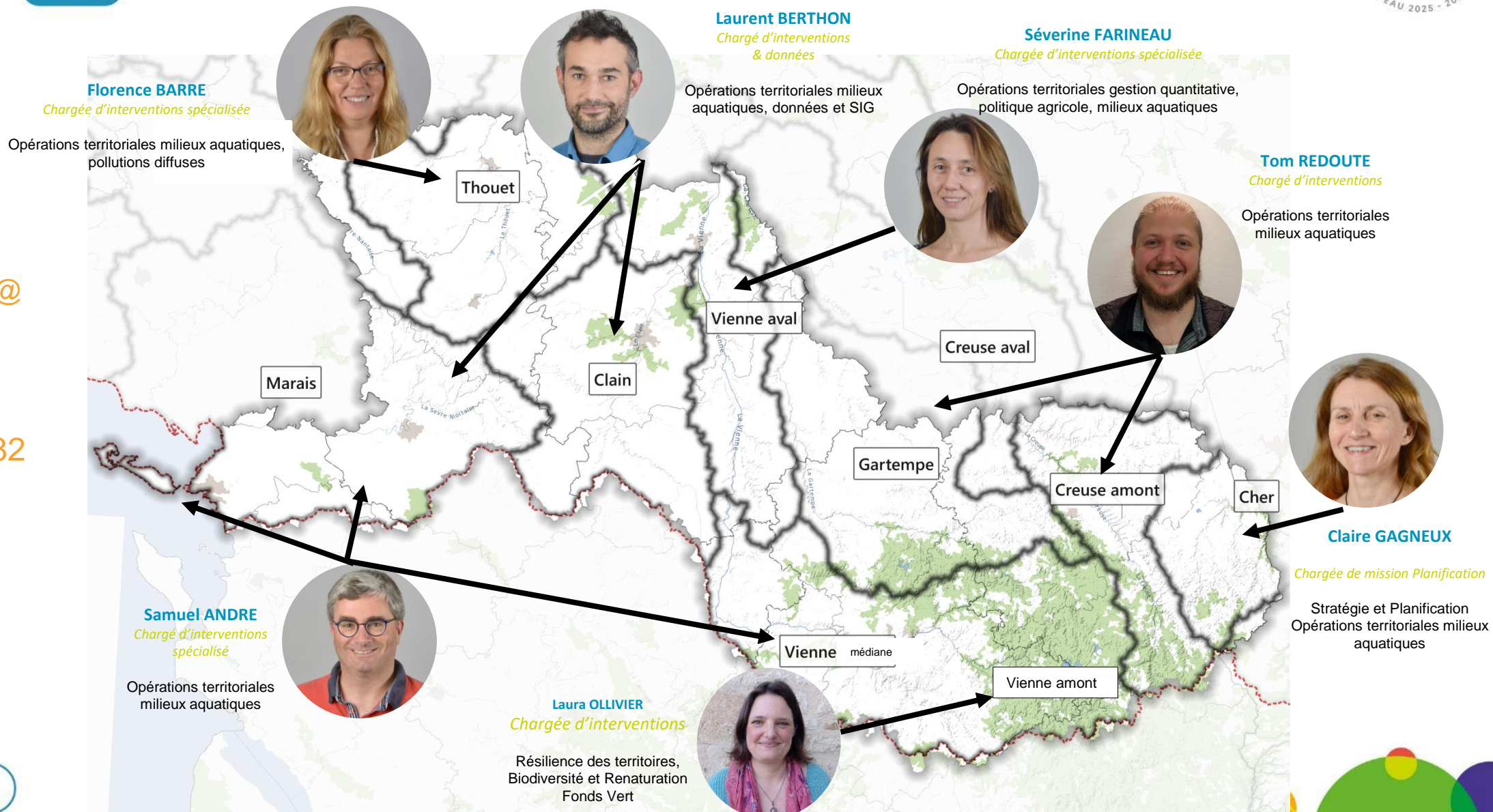
CEN NA – Acquisition des Sources de la Combade (Eymoutiers, 87)

Site stratégique de 114,50 ha – avec captages AEP – Prairies humides et tourbière  
Fonds vert – Labellisation SRB

# Les démarches territoriales Milieux aquatiques: vos référents en délégation

prenom.nom@  
eau-loire-  
bretagne.fr

05 49 38 09 82



# S'informer et déposer sa demande d'aide

## Déposer sa demande d'aide en ligne - Rivage - Aides et redevances - Agence de l'eau Loire-Bretagne

Thématique T 07 – Préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité

Code	Typologie / Dispositif
AELB D1	Etudes
AELB D2	Communication
AELB D3	Travaux d'hydromorphologie et de continuité écologique
AELB D4	Maîtrise du foncier
AELB D5	Travaux de restauration des habitats et préservation des espèces
AELB D6	Travaux milieux humides et littoraux
AELB D7	Aménagements bassin versant (haies, ZTHA...)
AELB D8	Aménagements et travaux de préservation et/ou de restauration des habitats marins et littoraux et la biodiversité associée

  
Rivage  
l'outil de vos demandes d'aides

## Vos contacts à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

**Direction des Politiques d'Interventions à Orléans (45)**

Sandrine GOUIN - Biodiversité  
Amélie GARNIER – Milieux aquatiques  
Laurent VIENNE – Milieux aquatiques

[prenom.nom@eau-loire-bretagne.fr](mailto:prenom.nom@eau-loire-bretagne.fr)

[02 38 51 73 73](tel:0238517373)

### Respect des règles générales

- Montant minimal d'aides = 3 000 €  
sauf pour aides aux actions de sensibilisation/ communication
- Montant de travaux minimal = 10 000 € HT /  
Montant d'études minimal = 5 000 € HT